

Des néoruraux font condamner un éleveur à déplacer ses vaches



Dans le village de Lacapelle-Viescamp, les habitants affichent leur soutien au jeune agriculteur condamné par la cour d'appel à déplacer son étable. - Crédits photo : STEPHANIE GALINETTE

France (<http://premium.lefigaro.fr/actualite-france>) | Par [Eric de La Chesnais \(#figp-author\)](#)

Publié le 10/06/2017 à 13h46

Un couple de retraités, voisin d'un agriculteur, a obtenu gain de cause auprès de la justice car ses bovins faisaient trop de bruit et sentaient mauvais.

«Y a-t-il un vaccin contre la bêtise humaine?», «Soutien à nos agriculteurs», «Ici à cause de la bêtise humaine, un paysan se meurt». De nombreuses pancartes en soutien à un jeune éleveur de vaches et lapins fleurissent devant les maisons d'un charmant petit village du Cantal de plus de 500 âmes. Les habitants de Lacapelle-Viescamp sont en effet vent debout contre une décision de justice qui met en sursis l'activité de cet agriculteur qui élève 18 vaches sur 20 hectares, des salers, ce qui est habituel dans la région, ainsi que 400 mères lapines. La cour d'appel de Riom, saisie par un couple de retraités de cette commune, paisible jusque-là, ordonne à cet agriculteur de déplacer son étable et sa fumière de 15 mètres. Elle est actuellement située à 35 mètres de la maison de ses voisins plaignants, des retraités de la ville de Saint-Étienne, venus s'installer dans leur maison de campagne. Raison invoquée par ces rurbains: les vaches font trop de bruit et leurs déjections sentent mauvais pendant les trois mois d'hiver où elles doivent être à l'abri et mettre bas. Ce vendredi, ceux-ci étaient injoignables.

Des ballots de foin peu esthétiques

Relaxé en première instance par le tribunal d'Aurillac, l'agriculteur est consterné, après huit ans de procédure. «J'ai essayé de trouver un terrain d'entente avec mes voisins, explique, dépité, Nicolas Bardy, l'agriculteur de 37 ans, installé au hameau de Jules depuis 2002. Déjà j'avais déplacé mes ballots de foin et de paille à leur demande car ils

trouvaient cela peu esthétique. Je croyais que cela allait calmer les esprits mais j'ai reçu à nouveau une lettre recommandée. Je ne comprends pas la justice dont la décision se base sur des faits subjectifs. Nous sommes à la campagne.» En effet, après le son des cloches, le chant du coq, les vaches vont-elles devoir se taire? Une incompréhension partagée par de nombreux villageois dont certains habitent encore plus près que les plaignants. «Je ne suis pourtant pas indisposée par les odeurs des vaches de Nicolas Bardy, ajoute pour sa part Stéphanie Fourcart, secrétaire administrative. J'ai décidé de créer un comité de soutien car je trouve cette situation très injuste. Elle condamne un jeune qui veut s'en sortir. Il ne faudrait pas que cela le pousse à l'irréparable.»

En effet, la décision de la cour d'appel qui s'applique au 1er janvier 2018 sous peine d'une astreinte de 1000 euros à chaque visite de l'huissier est «inapplicable», selon Nicolas Bardy. Financièrement, le jeune paysan qui gagne seulement 1000 euros par mois n'a pas les moyens de reconstruire un bâtiment de 100.000 euros. Sans compter que s'il déplaçait son étable de 15 mètres, il se retrouverait chez un autre voisin sur un terrain qui ne lui appartient pas. Une situation ubuesque. «Nous n'avons pas envie que le cas de Nicolas Bardy fasse jurisprudence, car de nombreux paysans en France se retrouveraient en mauvaise posture», prévient Stéphanie Fourcart.

Elle a lancé une pétition sur Internet (<https://www.change.org/p/soutien-%C3%A0-mon-voisin-paysan-de-lacapelle-viecamp-cantal>) jeudi 1er juin pour soutenir l'éleveur. Elle a déjà rassemblé plus de 80.000 signatures. «Dès que nous aurons 100.000 signatures, d'ici peu, nous l'enverrons au ministère de l'Agriculture», indique-t-elle. Le ministre Jacques Mézard est un habitant du Cantal, avocat spécialisé dans le droit des affaires. Autant d'ingrédients qui pourraient faire évoluer la situation vers l'apaisement.

Cet article est publié dans l'édition du Figaro du 10/06/2017. **[Accédez à sa version PDF en cliquant ici](http://kiosque.lefigaro.fr/le-figaro/2017-06-10)** (<http://kiosque.lefigaro.fr/le-figaro/2017-06-10>)



(<http://plus.lefigaro.fr/page/eric-de-la-chesnais>)

Eric de La Chesnais (<http://plus.lefigaro.fr/page/eric-de-la-chesnais>)



Journaliste

Suivre (<http://plus.lefigaro.fr/fpservice/follow/membre/81325031242245596367369127435013/261689>)

Journaliste chargé des questions agricoles

